AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 octobre 2026

Synthèse des contrôles SPOT portant sur des prestataires de services de financement participatif (PSFP)

Comme annoncé dans ses priorités de supervision pour l'année 2025, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a conduit une série de contrôles courts et thématiques (« SPOT ») auprès de cinq prestataires de services de financement participatif (PSFP). L'objectif de cette campagne était d'évaluer la qualité des dispositifs mis en place en matière de test de connaissances à l'entrée et de simulation de la capacité à supporter des pertes, de vérification des fiches d'informations clés sur l'investissement (FICI), de traitement des réclamations, de gouvernance et de contrôle interne. La mission a porté sur la période allant du 1er janvier 2023, ou la date d'agrément du PSFP si celle-ci est postérieure, au 31 décembre 2025.

Télécharger le contenu

Mots clés CONSEIL EN INVESTISSEMENT

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

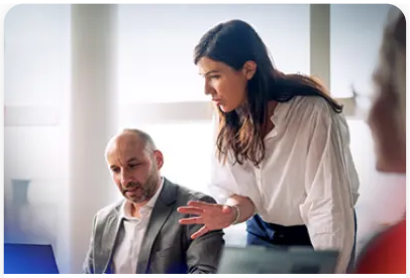

COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

02 octobre 2026

L'AMF encourage les plateformes de financement participatif à renforcer leurs pratiques pour une meilleure protection des inves[illegible]e

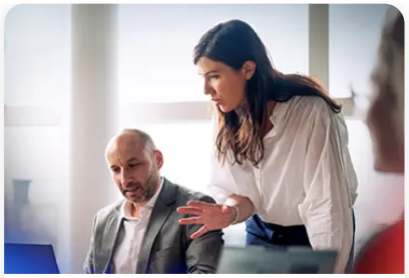

PRISE DE PAROLE

INSTITUTIONNEL

22 septembre 2026

European supervision is key to the construction of a single market for capital (en anglais uniquement)

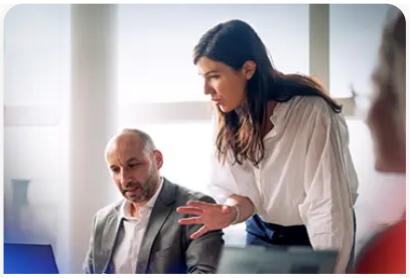

ACTUALITÉ

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

27 juillet 2026

Conseil sur crypto-actifs : l'AMF met à jour sa doctrine concernant les CIF

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02